CONSEIL SYNDICAL du 23.09.2026 : COMPTE RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni **le mercredi 23 septembre 2026 à 14h00, en mairie de Saint Mesmin** a délibéré sur les points suivants :

- Préambule :
Nomination du secrétaire de séance : Dany GRELLIER
Vérification du Quorum : OK
Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du **06.05.2026**

Etaient Présents :
Mesdames Sylvie RENAUDIN, Bérangère SOULARD, Madame Esther MAHIET-LUCAS Alexandra BITEAU, Messieurs Bruno BODIN, Patrice LABAEYE, Dany GRELLIER.

Etaient excusés :
Madame Esther MAHIET-LUCAS, Thierry MAROLLEAU (Bon pour pouvoir), Monsieur David CHARBONNEAU, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres,

Etaient absents : Messieurs Guillaume JEAN, Philippe MAUFFREY et Madame Catherine POUPET, Cyrille GUIBERT.

Ont assisté également : Madame Marianne BARCELO, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres, Monsieur François EPINARD, Service Culture, Conseil Départemental de la Vendée Messieurs Antoine ORAIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Monsieur Benoit SAMSON, conseiller aux décideurs locaux du Pays du Bocage bressuirais

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 7

A – ADMINISTRATION

Protection sociale complémentaire : Santé et prévoyance

Par délibérations n°25.931 pour la prévoyance et 25.932 pour la santé, en date du 3 décembre 2025 et après passage avec second avis en CST en date du 23 juin 2026, les élus du syndicat mixte ont décidé :

- *De verser une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant souscrit au contrat MNT proposé dans le cadre de la convention de participation sur le risque « **Santé** » du CDG79, en fixant le niveau de participation financière de la collectivité **à hauteur de 15€ brut**, par agent, par mois.*
- *De verser une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant souscrit au contrat Prévoyance MNT proposé dans le cadre de la convention de participation sur le risque « **Prévoyance** » du CDG79, en fixant le niveau de participation financière de la collectivité **à hauteur de 25€ brut,** par agent, par mois.*

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical valident les nouvelles orientations suivantes : Dans le cadre de la contribution au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire

auxquelles les agents de la collectivité souscrivent (Santé et prévoyance), les membres présents redéfinissent ainsi un nouveau montant de participation mensuelle par agent, à savoir :

- pour la garantie Prévoyance **de 25 € brut /agent/mois**
- pour la garantie Santé **de 15€ brut/agent/mois.**

Ils laissent Madame la présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace les délibérations 25.931 et 25.932 en date du 3 décembre 2025.

ETAT BUDGETAIRE au 23.09.2026

Un état budgétaire a été présenté en séance. (cf PJ)

DM6 : Virement Crédits Chap 11 vers chap 12

Afin de terminer sereinement l'année 2026 en matière de paiement des charges et salaires du personnel, il est proposé la décision modificative suivante :

Chapitre 11
60628 : Autres fournitures non stockées : - 1500 €

Chapitre 212
6455 : Cotisations pour assurance personnel : + 1500€

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical valident la décision modificative relative à un virement de crédits budgétaires du chapitre 11 (article 60628) vers le chapitre 12 (article 6455).
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

DELEGATION DE FONCTIONS POUR LES 2 VICE PRESIDENTS

Cette délégation se fera sous forme d'arrêté nominatif pour chaque vice-présidence désignée.

En raison des absences de Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin, la délégation de signature est accordée à l'année aux deux vice-présidents :

Mme Bérangère SOULARD, premier(e) vice-président(e) et Mr Dany GRELLIER, second vice-président, membres du conseil syndical du Château de Saint Mesmin pour les actes suivants :

A ce titre, une délégation de signature leur est accordée pour signer :

- Les mandats de paiements du budget principal
- Les titres de recettes du budget principal
- Les versements au titre de la régie mixte du château de Saint Mesmin
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget

Cette délégation de signature est valable toute l'année

Proposition retenue

Par délégation du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin,
Mme Bérangère SOULARD, premier(e) vice-président(e) et Mr Dany GRELLIER, second vice-président sont chargés et pour toute la durée de leur mandat, et en l'absence de Madame La Présidente de signer :

- Les mandats de paiements du budget principal
- Les titres de recettes du budget principal
- Les versements au titre de la régie mixte du château de Saint Mesmin
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Les membres présents laissent Madame Sylvie RENAUDIN, Président(e) signer par arrêté nominatif toutes pièces relatives à ce dossier.

ACCREDITATION POUR SGC THOUARS

Le formulaire d'accréditation de l'ordonnateur est un document officiel transmis au comptable public assignataire pour notifier la prise de fonction, les coordonnées et le spécimen de signature d'un ordonnateur, d'un suppléant ou d'un délégataire.

Il est ainsi proposé la demande d'accréditation des membres suivants :

- Madame Sylvie RENAUDIN, comme ordonnateur du Syndicat Mixte du château de saint Mesmin
- Madame Bérangère SOULARD, comme délégataire de l'ordonnateur
- Monsieur Dany GRELLIER, comme délégataire de l'ordonnateur

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical valident les accréditations suivantes : Madame Sylvie RENAUDIN, ordonnateur du Syndicat Mixte du château de Saint Mesmin, Madame Bérangère SOULARD, délégataire de l'ordonnateur, Monsieur Dany GRELLIER, délégataire de l'ordonnateur.
Ils laissent Madame la présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

B– ANIMATIONS

PRE BILAN 2026

Cf. Synthèse en annexe

OUVERTURE CHATEAU 2027

Les périodes d'ouverture du château de Saint Mesmin aux individuels pour 2027 seraient les suivantes : 115 jours d'ouverture en 2027 contre 114 jours d'ouverture en 2026

OUVERTURE DU CHATEAU 2027

Février/February

lu	ma	me	jeu	ven	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars/March

lu	ma	me	jeu	ven	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril/April

lu	ma	me	jeu	ven	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai/May

lun	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin/June

lu	ma	me	jeu	ven	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
29	29	30				

Juillet/July

Lu	ma	me	jeu	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août/August

Lu	ma	me	jeu.	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre/September

lu	ma	me	jeu	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	2	25	26
27	28	29	30			

Octobre/October

lu	ma	me	jeu	ve	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre/November

lu	ma	me	jeu	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre/December

lun	ma	me	jeu	ven	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

2027

Jours fermés
Closing days

- De 14H30 à 18H30
- De 10H30 à 19h00
- De 11h00 à 18h00
- De 18h30 à 22h30
- Escape game à 17h00
- Escape game à 20h30

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident les jours et heures d'ouverture aux individuels du château de Saint Mesmin pour l'année 2027.
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

TARIFICATION CHATEAU 2027

La tarification pour les activités du château de Saint Mesmin seront les suivantes pour 2027 :
En rouge, les modifications tarifaires.

Tarifs d'entrée "individuel"	2027
Tarifs d'entrée avec animation	**Tarif**
Tarif Adulte	11,00 €
Tarif réduit Adulte[1]	9,00 €
Tarif Enfant (5/14 ans)	7,00 €
Tarifs d'entrée sans animation	**Tarif**
Tarif Adulte	8,00 €
Tarif réduit Adulte[1]	6,50 €
Tarif Enfant (5/14 ans)	5,00 €
Autres tarifs	**Tarif**
Tarif Forfait "Anniversaire au château" (de 8 à 12 enfants)	90 €/Forfait
Tarif Escape Game adulte	15,00 €
Tarifs prestation "Enfant en groupe"	**2027**
Par enfant	**Tarif**
Visite commentée	5,00 €
Visite période d'animation	9,00 €
Les P'tits ateliers [2]	2,50 €
Les jeux [3]	2,50 €
Les ateliers Création [4]	3,50 €
Les ateliers Lecture [5]	3,50 €
Les ateliers&intervenants [6]	250€/Forfait
Forfait visite enfant (jusqu'à 14 enfants payants), hors jours d'ouverture	90,00 €
Jeu Escape Game Ado	7,00 €
Tarifs prestation "Adulte en groupe"	**2027**
Par adulte	**Tarif**
Visite	6,50 €
Visite période d'animation	9,00 €
Pause-café	1,50 €
Pause viennoiserie	3,50 €
Location costume	3,00 €
Forfait visite (jusqu'à 14 adultes payants), hors jours d'ouverture	110€/Forfait
Escape Game adulte (à partir de 20 pers.)	15,00 €
Forfait Escape Game adulte (15 à 19 pers.)	350€/Forfait
Tarif Achat Carte Privilège	**2027**
Tarif Carte Famille (2 ad.+ 5 enf. Max.)	65,00 €
Tarif Carte Adulte	25,00 €
Tarif Carte Enfant	15,00 €
Tarif location site pour groupe	**2027**
Forfait/jour semaine Basse cour	150,00 €
Forfait/joursemaine avec salle	300,00 €
Forfait/jour w eekend Basse cour	200,00 €
Forfait/jour w eekend avec salle	400,00 €
Forfait Photos intérieures mariage semaine : durée maxi 2H	90,00 €
Forfait Photos intérieures mariage Weekend : durée maxi 2H	110,00 €
Tarifs Location vaisselle médiévale pour professionnel	**2027**
Forfait location vaisselle "sans prestation château"	190€/Forfait
Forfait location vaisselle "avec prestation château"	gratuit
Tarif Location Audioguides	**2027**
Location audioguide/personne (gratuit pour PMR)	2,00 €
Tarifs Location pour Tournage de film	**2027**
Demi/journée de tournage : budget - 3000 €	150,00 €
Demi/journée de tournage : budget 3000€ à 150 000 €	350,00 €
Demi/journée de tournage : budget 150 000 €/500 000 €	700,00 €
Demi/journée de tournage : + de 500 000 €	1 000,00 €
Autres tarifs	**2027**
Tarif Pass Famille avec animation (2ad+2enf. + 5 ans)	32,00 €
Tarif Pass Famille sans animation (2ad+2enf. + 5 ans)	23,00 €

1	**Tarif réduit Adulte de 6,50€ et 9€**
	Adulte Vendée Bocage
	Adulte Réduit divers (selon convention)
	Adulte Réduit Demandeur emploi
	Adulte Réduit Etudiant
	Adulte Réduit PMR
	Adulte Réduit Acc. Carte amb.
	Adulte Réduit CSE et assimilés
2	**Les P'tits ateliers à 2,50€**
	La salle d'armes
	La table de banquet
	Les blasons
	La construction
	Le vêtement
	Les jouets et jeux
	L'hygiène
3	**Les Jeux à 2,50€**
	Les jeux du Moyen Age sur un plateau
	Jeu de l'oie
	Jeu des bâtisseurs de château-fort
	Jeu des blasons
	Jeu "La quête des loupiots
	Jeu Le moyen-âge dans tous les sens
	Jeu période animation
	Jeu landscape game
4	**Les ateliers de création à 3,50€**
	Atelier de bouclier et hennin
	Atelier de bourse en cuir
	Atelier de frappe de monnaie
	Atelier Lettres ornées
	Atelier Mon premier blason
5	**Ateliers Lecture à 3,50€**
	Tapis à histoires
6	**Les ateliers avec intervenants (forfait)**
	Atelier Initiation Musique
	Atelier Initiation Calligraphie
	Atelier Promenade contée

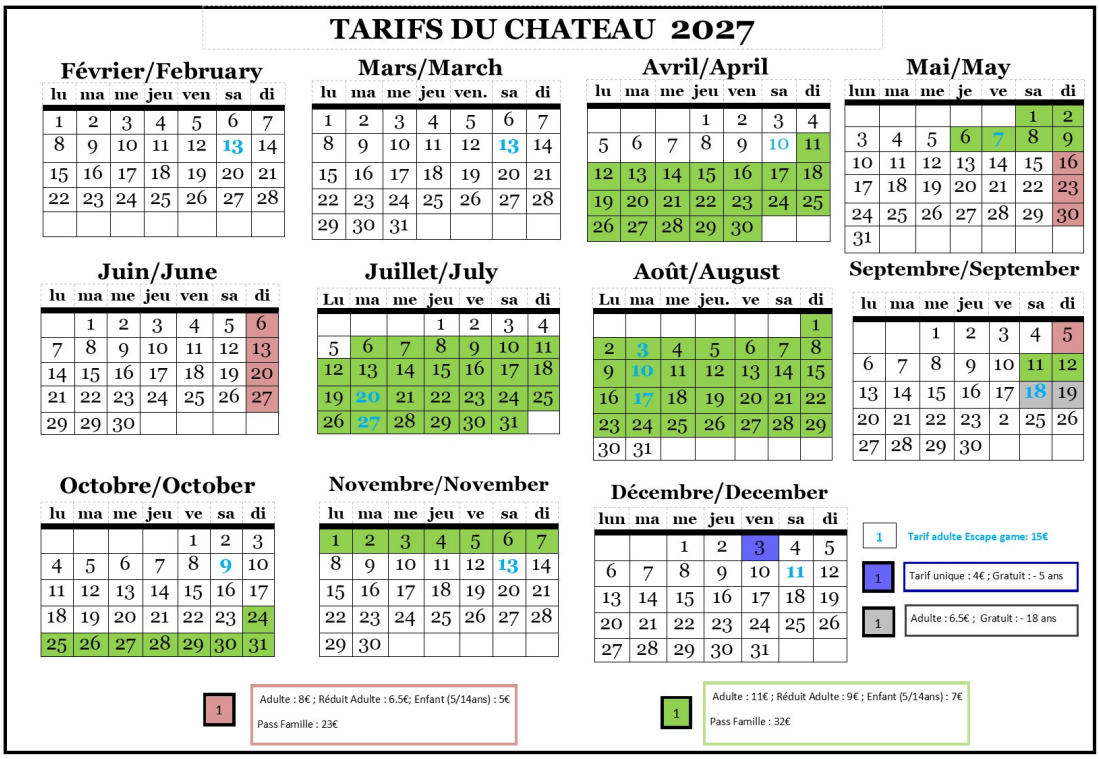

TARIFS DU CHATEAU 2027

Février/February

lu	ma	me	jeu	ven	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars/March

lu	ma	me	jeu	ven.	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril/April

lu	ma	me	jeu	ven	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai/May

lun	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin/June

lu	ma	me	jeu	ven	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
29	29	30				

Juillet/July

Lu	ma	me	jeu	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août/August

Lu	ma	me	jeu.	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre/September

lu	ma	me	jeu	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	2	25	26
27	28	29	30			

Octobre/October

lu	ma	me	jeu	ve	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre/November

lu	ma	me	jeu	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre/December

lun	ma	me	jeu	ven	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

1 Tarif adulte Escape game: 15€

1 Tarif unique : 4€ ; Gratuit : - 5 ans

1 Adulte : 6.5€ ; Gratuit : - 18 ans

1 Adulte : 8€ ; Réduit Adulte : 6.5€; Enfant (5/14ans) : 5€
Pass Famille : 23€

1 Adulte : 11€ ; Réduit Adulte : 9€ ; Enfant (5/14ans) : 7€
Pass Famille : 32€

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical acceptent dans sa totalité la tarification 2027 des produits de droits d'entrée et autres produits du château de Saint Mesmin
Ils laissent
Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

THEMATIQUE ANIMATION CHATEAU 2027

La thématique 2027 des animations du château de Saint Mesmin porterait sur les inventions, innovations, progrès au Moyen Âge » :

Titre proposé « **LE MOYEN-AGE INVENTIF** »

Trois axes d'animations en 3 lieux différents : La basse-cour, le logis seigneurial et la cuisine.

Lieux et personnages	Axes thématiques
Dans la basse-cour	*L'aspect éducatif, intellectuel et artistique* Les universités, l'école, les expressions, la presse et l'imprimerie, lettres de change, la perspective, la peinture à l'huile, le papier, le filigrane, les chiffres arabes, la voute d'ogive…
Dans le logis seigneurial	*L'aspect civil* En ville, les latrines, l'hygiène et gestion des déchets. A la campagne, les moulins à vent dit chandelier, à marée, à foulon, le soc de charrue, la faux, le collier d'épaule, la brouette, le fer à cheval clouté, En navigation : gouvernail d'étambot, boussole, écluse, sextant, globe terrestre, compas, astrolabe, portulan, Au quotidien, les boutons, lunettes, horloge mécanique, savon, miroir, rouet, sablier, les œufs de Nuremberg, la fourchette.

Dans la cuisine	*L'aspect militaire* Arbalète à arc, arc long anglais, poudre noire en grains, armures de plaque, la bombarde, machines de siège dont trébuchet à contrepoids, sciences des blasons (héraldique), la selle arquée, outils chirurgicaux de guerre, les étriers.

Le quatrième comédien en « volant » : Intervention matin et début d'après-midi pour les groupes enfants (basse-cour en parallèle du militaire) et continuité reste de la journée (interactions extérieures et intérieures)
Avec activités participatives pour tous les publics.

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident la nouvelle thématique d'animations 2027 du château de Saint Mesmin : « **LE MOYEN-AGE INVENTIF** »
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

C– RESTAURATION MH et AMENAGEMENT DU SITE

Etudes ATELIER 27

L'Atelier 27 est intervenu pour présenter des **réajustements de la tranche 0** (tranche préliminaire), donnant suite à la venue d'entreprises au château en mai et juin pour des devis (mérule, nettoyage latrines, menuiserie sur canonnières, porte sur chemin de ronde, fissuromètres dans la chapelle).
Document en annexe : Le coût initial des travaux de cette tranche O a été revu à la baisse ainsi que de l'aménagement de la salle au 1er étage.

POUR RAPPEL

- Conservation au titre des MH du donjon : Gestion des infiltrations

  - Tranche 0 : Traitement des agressions biologiques et investigations complémentaires (mérule/infiltration chemin de ronde) / URGENT
  - Tranche 1 : Restauration extérieure des maçonneries du donjon.
  - *La tranche 2 s'intercalerait entre 1 et 3 pour démarrer la salle de médiation.*
  - Tranche 3 : Restauration intérieure du donjon.

La DRAC Nouvelle Aquitaine pourrait apporter son soutien financier aux études futures qu'à partir du budget Etat 2027 (APS/APD/Autorisation travaux/ PRO (Etudes de projet) /ACT (assistance au MO pour passation des marchés de travaux/DCE). En effet, les crédits votés par la loi de finances 2026 ne permettront pas une participation au vu des baisses budgétaires annoncées pour le ministère de la culture.

Estimation travaux donjon présentée en conseil syndical du mois de mai 2026 :

Donjon	Montant travaux HT	Montant Maitrise œuvre HT	Total Travaux et MO HT	TVA 20%	Total TTC
Tranche 0	46 500,00 €	10 220,00 €	56 720,00 €	11 344,00 €	68 064,00 €
Tranche 1	185 868,00 €	22 016,14 €	207 884,14 €	41 576,83 €	249 460,97 €
Tranche 3	96 014,28 €	13 581,50 €	109 595,78 €	21 919,16 €	131 514,93 €
TOTAL	**328 382,28 €**	**45 817,64 €**	**374 199,92 €**	**74 839,98 €**	**449 039,90 €**

- Aménagement d'une salle pédagogique

  - Tranche 2 : Aménagement de la salle pédagogique dont 2 projets ont été présentés : version RDC et version Etage

Estimation Version Aménagement RDC :

Salle RDC	Montant travaux HT	Montant Maitrise œuvre HT	Total Travaux et MO HT	TVA 20%	Total TTC
Temps 2	499 993,91 €	56 999,36 €	556 993,27 €	111 398,65 €	668 391,92 €
TOTAL	**499 993,91 €**	**56 999,36 €**	**556 993,27 €**	**111 398,65 €**	**668 391,92 €**

Dont coût installation pompe de relevage estimé à 15000€ et visite annuelle d'entretien d'environ 200€ HT/par an et par pompe. Deux pompes sont préconisées. Pas de besoin avéré de fouilles archéologiques
Coût estimé de besoin chauffage : 19663W

Estimation Version Aménagement 1er étage :

Salle RDC	Montant travaux HT	Montant Maitrise œuvre HT	Total Travaux et MO HT	TVA 20%	Total TTC
Temps 2	501 577,08 €	57 165,59 €	558 742,67 €	111 748,53 €	670 491,21 €
TOTAL	**501 577,08 €**	**56 999,36 €**	**558 742,67 €**	**111 748,53 €**	**670 491,21 €**

Dont coût élévateur estimé à 45000€ et visite annuelle d'entretien entre 200 et 400€ HT/an
Coût estimé de besoin chauffage : 18690W

APPROBATION DU DISPOSITIF DE MECENAT au CHATEAU SAINT MESMIN

RAPPEL : D'après : https://mecenus.com/mecenat-et-collectivites-locales/

Le mécénat d'entreprise est en pleine croissance en France. En 2023, 170 000 entreprises étaient mécènes, soit 1,8 fois plus qu'en 2018. Le montant des dons déclarés atteint 2,9 milliards d'euros, et le budget global du mécénat d'entreprise (incluant les dons non déclarés) est estimé à 3,8 milliards d'euros.

Les 3 domaines recevant le plus de soutiens des entreprises sont : le sport (40%), la culture et le patrimoine (17%) et le social (12%).

Ce dynamisme profite aux collectivités. Les mécènes s'ancrent de plus en plus sur leur territoire : 88 % des entreprises mécènes agissent au niveau local ou régional. Renforcer l'ancrage territorial est d'ailleurs devenu la deuxième motivation des mécènes, citée par 36 % d'entre eux.
Le mécénat n'est pas un palliatif. Il ne remplace pas les financements publics, mais il permet de réaliser des projets que le budget propre de la collectivité ne peut plus financer seul.

Le mécénat territorial, c'est quoi ? : une entreprise ou un particulier finance un projet d'intérêt général porté par une collectivité. Ce soutien peut prendre la forme de 3 types de mécénat comme suit :

- **Le mécénat financier**
  C'est la forme la plus courante. L'entreprise verse une somme d'argent à la collectivité. En retour, elle bénéficie d'une réduction d'impôt sur les sociétés (IS). Le taux est de 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 millions d'euros. Au-delà de ce seuil, le taux passe à 40 %.
- **Le mécénat en nature**
  L'entreprise fournit des biens, des équipements ou des locaux. Une imprimerie offre des supports de communication. Un fournisseur prête du matériel pour un événement. Une enseigne met ses locaux à disposition pour une exposition. La valeur de cet apport suit les mêmes règles fiscales que le don financier.
- **Le mécénat de compétences**
  L'entreprise met ses salariés au service d'un projet. Ces salariés travaillent sur le projet pendant leur temps de travail. Le mécénat de compétences est un levier prioritaire pour 25 % des entreprises mécènes. C'est une ressource particulièrement utile pour les petites communes manquant d'ingénierie interne. L'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % sur ce coût de revient.

Contreparties au mécénat : ce que la loi autorise

Le mécénat repose sur l'absence de contrepartie directe. Mais des contreparties symboliques sont tolérées par l'administration fiscale. Remerciements publics, invitations à des événements, affichage du logo du mécène : ces pratiques sont courantes.
La règle est claire : la valeur des contreparties ne peut pas dépasser **25 % du montant du don**. Au-delà, on sort du mécénat pour entrer dans le parrainage. Cette distinction a des conséquences fiscales importantes pour le mécène.

Les collectivités territoriales sont reconnues comme bénéficiaires éligibles au mécénat par les articles 200 et 238 bis du CGI. Un reçu fiscal peut être émis directement par la collectivité.
L'acceptation d'un don et la mise en place d'une démarche de mécénat doivent être validées par l'organe délibérant. Cette délibération formalise l'engagement et sécurise le dispositif.

Il est ainsi proposé de valider la démarche de Mécénat et de la charte de mécénat du Château de Saint Mesmin comme suit :

La loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a permis le développement de la démarche de mécénat au profit des collectivités territoriales en prévoyant un dispositif dynamique et intéressant pour les mécènes. Cette loi a défini le mécénat comme « un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ». Le mécénat peut prendre trois formes : financier, en nature (don de biens, mise à disposition de matériel) ou de compétences (prestation d'un service, transfert d'une technologie). Au-delà d'être un mode de financement alternatif et complémentaire des projets promus et portés par le château de Saint Mesmin, le mécénat a pour objectif notamment :

- d'augmenter la participation des acteurs privés aux projets du château de Saint Mesmin ;
- de faire connaître les projets portés et promus par le château de Saint Mesmin ;

Le mécénat porté par le château de Saint Mesmin est global puisque tant les personnes morales, quelles que soient leur statut ou leur taille, que les particuliers peuvent s'inscrire dans cette démarche et pour l'ensemble des formes de mécénat (financier, en nature ou en compétence). Conscient des enjeux attachés au développement du mécénat, le législateur a prévu que l'entreprise mécène puisse bénéficier d'une réduction de ses impôts équivalent à 60% du montant du don. Une personne mécène pourra bénéficier d'une réduction de ses impôts équivalent à 66% du montant de son don. Le château de Saint Mesmin met alors en place des outils de cadrage afin de sécuriser les

relations. Ainsi, toute acceptation de don est conditionnée par l'engagement au respect de la « Charte du mécénat » (en annexe) pour le mécène, par la signature d'une convention entre le château de Saint Mesmin et le mécène ainsi que par l'acceptation du don par le Conseil Syndical. Il est alors demandé aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir valider le développement de la démarche de Mécénat telle que présentée ci-dessus et valider la Charte éthique du mécénat du château de Saint Mesmin.

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
- **Vu** l'article 238 bis du Code général des impôts relatif aux réductions d'impôt accordées aux entreprises au titre des dons de mécénat ;
- **Considérant** que la recherche de soutien auprès des entreprises, fondations ou particuliers constitue une ressource complémentaire pour financer des projets d'intérêt général portés par le château de Saint Mesmin
- **Considérant** la nécessité de définir un cadre déontologique et financier transparent pour régir ces relations de dons sans contrepartie directe disproportionnée ;

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical du château de Saint Mesmin décident :

- D'approuver le principe du recours au mécénat (financier, en nature ou de compétences) pour les projets d'intérêt général de la collectivité,
- D'adopter le cadre général / la charte éthique du mécénat annexée à cette délibération fixant les règles déontologiques (interdiction du prosélytisme, respect de la neutralité du service public, refus des conflits d'intérêts),
- D'autoriser Madame La présidente à signer les conventions de mécénat avec les entreprises donatrices, ainsi que tous les documents afférents (notamment la délivrance des reçus fiscaux Cerfa n°15216*01),
- D'inscrire les recettes correspondantes au budget de l'exercice.

Ils laissent Madame la présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Il est convenu de se rapprocher des clubs des entreprises locaux et de préparer une plaquette de présentation du château.

D– DIVERS

PLATEFORME ELEVATRICE EXTERIEURE

La plateforme élévatrice du château de Saint Mesmin a été installée en 2009 lors des travaux de restauration du châtelet d'entrée. La maintenance est assurée par l'entreprise Sachot, basée en Vendée (montant annuel maintenance de 485€ TTC). Elle est intervenue 6/7 fois durant l'été pour des disfonctionnements. Cette dernière nous a alarmé aussi de sa vétusté (17 ans).

Elle est actuellement en panne et les montants de réparation sont en cours.

L'accessibilité du château de Saint Mesmin comme Établissement Recevant du Public (ERP) est une obligation légale qui impose d'ouvrir l'accès et les prestations aux personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif ou mental).
Un budget de réparation ou d'achat d'une nouvelle plateforme sera étudié en conséquence pour cette fin d'année 2026 ou 2027.

SITE WEB DU CHATEAU de SAINT MESMIN

Le site internet du château de Saint Mesmin a été créé en 2015, soit bientôt 12 années de présence web. La société NEXTI qui l'a mis en place, nous rappelle régulièrement qu'il est très difficile de le mettre à jour, chaque année, car ces composants sont obsolètes au vu des avancées technologiques informatiques.

Cette obsolescence du site web du château de Saint Mesmin s'est renforcée par les remarques des visiteurs venus au château cet été. En effet, ces derniers ont exprimé leur étonnement de l'inadéquation entre l'offre présentée sur le web et l'offre présentée sur site. Ces visiteurs trouvent que le site web n'est pas à la hauteur de ce qui se passe au château : manque de dynamisme, site trop statique, pas de vidéo, pas d'effets visuels, de présentation du site via des drônes, etc…

Il pourrait être envisager la création pour 2027 d'un nouveau site internet du château de Saint Mesmin.

Des devis vont être demandés auprès de professionnels du métier pour envisager une ligne budgétaire en investissement sur 2027

PONT-LEVIS du CHATEAU SAINT MESMIN

Le pont-levis du château de Saint Mesmin a été installé en 2009. Certaines planches du tablier sont totalement défectueuses.

Il sera demandé un devis de réparation à des entreprises locales qui sera soumis à la Drac Nouvelle Aquitaine dans le cadre de subvention d'entretien pour 2027.

FIN DE SEANCE, à 16h00